



L'agence de développement et d'urbanisme
au service du pays de Montbéliard et de l'aire urbaine

www.adu-montbeliard.fr
blog.adu-montbeliard.fr

programme partenarial 2012

le contexte des agences

Les agences d'urbanisme et de développement font partie de l'exception culturelle française, pour les raisons suivantes :

1. La France a su se doter dès 1967, avec la loi d'orientation foncière (LOF), d'un outil moderne qui avait pour vocation d'aider les décideurs locaux à mettre en perspective les politiques locales d'aménagement et d'urbanisme d'un territoire.
2. Dès leur création, le partenariat en constitue un principe fondateur.
3. L'émiettement des acteurs publics et des compétences dans le domaine de l'urbanisme et du développement local.
4. La multiplicité et l'enchevêtrement des procédures de politiques publiques rendent un outil de mutualisation indispensable.

Toute stratégie d'agence d'urbanisme et de développement repose sur deux piliers:

1. Être au service d'un territoire pour en imaginer son futur et l'inscrire dans un cadre de développement durable,
2. Veiller à l'émergence du consensus entre les acteurs locaux, à la mise en cohérence de leurs décisions en matière d'aménagement, de développement et d'urbanisme et de les assister dans la mise en œuvre.

le contexte de l'agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard

L'agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard (ADU) prend en compte deux spécificités majeures du territoire.

Le pays de Montbéliard a construit sa richesse et forgé son organisation grâce à sa vocation industrielle. Sans vivre, comme les autres territoires de ce type en France, une crise brutale voyant l'industrie disparaître, son économie s'est transformée en profondeur tout en restant ancrée et bâtie avec et autour de l'industrie.

Le Pays de Montbéliard subit pourtant une « double peine » :

- Il a été pour partie défiguré par l'industrie qui l'a fait naître,
- Il porte encore les stigmates urbains et sociaux de la pauvreté et de la précarité.

L'ADU et ses partenaires ont un défi : chercher la voie, les solutions pour permettre au territoire de muter et se transformer en un territoire industriel moderne et attractif.

Les politiques publiques du Pays de Montbéliard restent somme toute récentes et fragiles, tant il est vrai que le monopole de l'industrie automobile « dictait sa loi » au territoire, y compris en matière de logement et de commerce. Le nouveau défi des politiques publiques est donc d'autant plus stimulant.

La stratégie de l'agence d'urbanisme et de développement consiste donc à accompagner les acteurs du territoire pour les aider à concevoir des politiques publiques urbaines et économiques robustes qui permettent la transformation progressive d'une zone de « vieille » industrie en un territoire où se marient développement durable - avec la présence de l'atout d'une nature en ville et en campagne - les enjeux du maintien d'une activité industrielle vitale et un véritable regain d'attractivité résidentielle et économique.

les perspectives d'évolution du contexte institutionnel

Le débat sur l'Aire urbaine conjointe aux zones urbaines de Belfort et de Montbéliard dure depuis 30 ans, ce qui semble long. Mais c'est, somme toute, la durée du cycle de tout processus d'acculturation au passage à l'échelle métropolitaine.

Le sillon lorrain, premier pôle métropolitain labellisé, en est un bon exemple. Le débat qui y a présidé au rapprochement a été caractérisé par des épisodes bien plus difficiles que ceux qui sont à l'œuvre au sein de l'aire urbaine.

L'exemple géographiquement plus éloigné de la communauté urbaine de Lille, créée de façon autoritaire par l'Etat, est de même nature. Les deux territoires à la fois industriels et très pauvres, Roubaix et Tourcoing y ont mis de nombreuses années à se faire reconnaître.

Ce type de débat métropolitain est à la fois nécessaire, imprévisible et délicat à faire aboutir, dès lors qu'il s'agit de mettre en commun des outils ou des politiques. Son issue ne dépendra pas de l'ADU, mais de l'évolution et de la maturation du débat politique.

Quel que soit la vitesse de cette maturation, ce dernier impacte néanmoins en profondeur les orientations, les savoirs-être et les savoirs-faire que nous devons privilégier au sein de l'ADU.



I. Participer à la construction de l'Aire urbaine et de son positionnement métropolitain

les orientations 2011-2013

Ce premier axe a pour objectifs :

l'harmonisation et la coordination des projets de territoire de manière à crédibiliser et rendre lisible une stratégie métropolitaine fédératrice,

la mutualisation d'outils de développement,

la conception de projets de territoire destinés à donner et affiner des cadres de cohérence de l'intervention publique partagés entre les acteurs du développement,

le développement d'un système d'observation territorial de façon à fabriquer une connaissance partagée et fonder le suivi des politiques publiques à cette échelle de référence.

L'ADU s'investira pendant la période pour assister ses membres dans :

la mise en évidence des différents atouts et des liens qui unissent les villes du réseau métropolitain Rhin-Rhône, à commencer par le TGV dont l'arrivée fin 2011 s'accompagne d'une dynamique de projets qu'il s'agira de valoriser,

la participation à l'exercice prospectif Franche-Comté 2040 et à la révision des différents schémas régionaux,

la mise en place d'une démarche de type inter-SCoT, et le suivi de l'élaboration des SCoT de l'Aire urbaine,

l'instauration d'un dialogue sur l'ensemble des politiques sectorielles définies qui impactent le fonctionnement du bassin de vie (développement économique, tourisme, agriculture, habitat, équipements et services métropolitains, environnement, déplacements),

l'accompagnement des entreprises du territoire, portant sur l'appui aux projets, à l'implantation, l'ouverture vers de nouveaux marchés, et l'accès aux dispositifs d'aide financière,

une veille économique ciblée sur les filières du territoire, visant à acquérir une compréhension des marchés et des risques / opportunités pour les entreprises, dans une optique de développement,

la coordination des actions de développement urbain et économique avec le déploiement d'une offre de transport collectif structurante (cadencement ferroviaire notamment),

l'élaboration de schémas de développement intercommunaux ou chartes partenariales de territoires susceptibles d'être proposées dans les communautés de communes,

l'évaluation permanente du SCoT du Pays de Montbéliard et les investigations nécessaires à une future révision du document,

le développement d'un dispositif d'observation territorial à l'échelle de l'Aire urbaine et transversal par rapport aux diverses thématiques : habitat et foncier, social, économie, mobilités... ; ce dispositif doit permettre un suivi des politiques, comme par exemple la consommation de foncier dans le cadre des SCOTs.



II. Soutenir la construction et la mise en œuvre du projet d'agglomération

les orientations 2011-2013

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'éco-agglomération, le rôle de l'ADU sera centré sur la consolidation, le partage et le portage collectif du projet urbain d'agglomération en cours d'élaboration. Celui-ci doit en effet constituer, plus qu'un acte fondateur, un véritable pacte entre les collectivités responsables de l'aménagement et la société civile.

Aujourd'hui, il interroge particulièrement quatre types d'interventions stratégiques pour le devenir de l'agglomération : l'émergence d'espaces de centralité, la reconnaissance d'un axe de développement majeur autour de la vallée de la Savoureuse, la qualité de l'habitat et celle de l'espace public.

Ces préoccupations concernent l'ensemble des missions de l'ADU visant à accompagner les démarches de transformation de l'espace, de leur planification jusqu'à leur mise en œuvre. A ce titre, les communes en sont les acteurs privilégiés. La demande est importante et nécessite une souplesse dans l'exécution du programme d'activités de l'Agence de manière à assurer un conseil au quotidien. Ce champ d'activités peut cependant être distingué en deux grands types d'assistance aux maîtres d'ouvrage :

***L'élaboration de projets urbains** : les missions proposées en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme stratégique visent la définition d'orientations et de stratégies pour le développement et l'aménagement à crédibiliser aux échelles de proximité. Le projet d'aménagement constitue une concrétisation de ces stratégies globales. Cette concrétisation compte aux yeux des responsables locaux car elle est significative de leur action, même si elle représente un investissement et un risque financier, technique et politique.*

L'assistance technique et l'accompagnement des communes dans les processus opérationnels : le rôle de l'ADU se recentre aujourd'hui sur les études préalables à l'engagement opérationnel, constituant les cahiers des charges de la commande publique en matière d'utilisation de l'espace. L'Agence tient un rôle important en accompagnement des maîtres d'ouvrage dans leurs relations avec leurs maîtres d'œuvre. Cette assistance technique sur le projet constitue l'aboutissement, voire l'objectif, des démarches précédentes. Il doit être situé dans des perspectives étudiées et admises, dimensionné pour répondre à des besoins en devenir, conçu de manière à valoriser le cadre de vie et à préserver l'environnement. Sans grever pour cela les moyens publics (ni pour sa construction, ni pour son fonctionnement), tout en favorisant son insertion dans les stratégies plus globales de développement et d'aménagement.

Le rôle d'assistance aux adhérents est stratégique dans la mesure où elle est le fondement d'une connaissance fine du terrain et des acteurs.

Ainsi, un investissement important de l'ADU est attendu, pour :

favoriser une appropriation collective du projet urbain d'agglomération pendant son élaboration, appropriation dont la dynamique puisse être pérennisée ;

en assurer le partage et en préparer la déclinaison opérationnelle dans le cadre de son activité d'assistance-conseil dans les processus d'aménagement ;

appuyer la mise en œuvre des démarches transversales prioritaires identifiées par le projet, concernant la valorisation de l'habitat, la réalisation du projet de TCSP et la qualité de l'espace public.

III. Faciliter la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dans les politiques publiques

les orientations 2011-2013

L'aménagement du territoire est confronté à une triple nécessité :

la préservation des milieux et des espaces naturels et la gestion équilibrée des ressources, des risques et des nuisances,

l'amélioration du cadre de vie et de la qualité des paysages en garantissant de nouveaux équilibres entre la ville, la campagne et les grands sites d'activités,

la gestion économe des espaces et des ressources dans la perspective d'un développement durable des territoires.

Dans l'objectif de répondre aux objectifs législatifs du Grenelle de l'environnement concernant les dépenses énergétiques, la préservation de la biodiversité et la réduction de la consommation d'espaces naturels et agricoles.

Il se traduit par une capacité d'intervention de l'ADU au service de ses partenaires pour :

travailler sur les composantes de l'espace régional (rapports entre villes, périphérie et arrière-pays) et valoriser le lien ville-nature d'une part, en agissant sur la consommation foncière et, d'autre part, en faisant reconnaître des usages affirmés aux espaces agricoles et naturels périurbains ;

accompagner les initiatives visant à expérimenter ou généraliser des démarches plus respectueuses de l'environnement dans les politiques publiques ;

maîtriser le développement à l'échelle communale et anticiper les nouveaux défis auxquels doivent répondre les documents d'urbanisme, en préfigurant notamment les conditions de réalisation d'un PLU intercommunal.



IV. Développer la fonction de mutualisation et de partage de l'agence

les orientations triennales 2011-2013

L'ADU est un lieu d'échanges, de mutualisation et de partage entre les différents acteurs impliqués dans l'aménagement du territoire.

Elle constitue un espace de dialogue qui facilite l'émergence et la mise en œuvre des projets territoriaux et la cohérence des politiques publiques. Cette démarche est présente également au niveau national et s'inscrit dans l'esprit de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU).

Partagez et mutualisez ...

En toile de fond, la directive européenne INSPIRE vient d'être transposée dans le droit français. A quelques restrictions près, les autorités publiques (collectivités, État ou organismes agissant en leur nom dans le cadre de missions de service public) se doivent de diffuser leurs métadonnées et données géographiques à portée environnementale.

Le paysage numérique évolue vite pour l'ADU, les agences d'urbanisme et tous les acteurs qui ont des missions de service public en général : retenons deux annonces récentes qui changeront la donne en 2011 en termes **d'accès aux données publiques** :

L'IGN revoit sa stratégie, les données géographiques dites RGE® (référentiel à grande échelle, Bd Topo, Bd Ortho, Bd Adresse, Bd parcellaire) seront désormais gratuites pour les collectivités et les agences qui ont des missions de service public (« Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, l'a annoncé à partir du 1er janvier 2011 »)

Rennes Métropole et la Ville de Rennes ouvrent leurs données publiques et les rendent disponibles à tous ceux qui voudront en faire quelque chose, cette initiative dite « open data » devrait sans doute se généraliser à de nombreuses autres collectivités françaises (Lyon, Paris etc.).

Dans ce contexte, l'ADU s'engage à étendre son partenariat sur les données statistiques et géographiques au-delà du pays de Montbéliard, à l'Aire urbaine, à la Franche-Comté et plus largement à l'espace Rhin-Rhône.

En 2010 au niveau national, les pratiques publiques de mutualisation en géomatique ont continué à se développer : apparition de nouvelles pratiques, diversification des partenariats, développement de services de plus en plus perfectionnés. **Dès 2011, l'ADU souhaite impulser l'idée de création d'une infrastructure géographique à l'échelon régional ou de l'espace Rhin-Rhône**, et entend mettre en relation notamment les acteurs de l'Etat, de la Région, des départements et des agglomérations.

L'accès aux données publiques n'étant plus une contrainte, les collaborations publiques se développeront plus sur les savoir-faire et méthodes pour plus d'efficacité collective.

En avril 2010, la charte des agences d'urbanisme de l'espace Rhin-Rhône a initié et contractualisé la coopération inter-agences dans l'esprit de constituer un véritable réseau technique au sein de l'espace Rhin-Rhône. Les 4 agences de Mulhouse, Belfort, Montbéliard et Besançon se sont référées au manifeste de Grenoble de 2005 qui stipule qu'« une agence d'urbanisme est toujours insérée dans un réseau de mutualisation et de capitalisation des savoirs, à des échelles de territoire qui dépassent son aire d'étude particulière ». Le programme partenarial 2011-2013 inscrit des actions communes avec une volonté de négocier avec l'ensemble des partenaires publics qui financent nos 4 agences.

La mutualisation et le partage dépassent le simple champ des données, pour se situer de plus en plus vers celui des compétences et des savoirs, les méthodes et outils partagés permettent aussi d'atteindre des gains d'efficacité collective très utiles en cette période de restriction budgétaire. C'est aussi une façon plus responsable de gérer les moyens publics.

programme partenarial 2012

Afin de rendre le programme de travail plus facile à saisir, il est décomposé en deux parties :

la partie soumise au vote proprement dite du conseil d'administration,

une annexe à caractère non juridique qui regroupe l'ensemble des projets inscrits au programme partenarial 2012.

Le programme partenarial 2012 s'est construit en tenant compte de quatre exigences :

1. Une plus grande clarté dans l'expression des priorités de l'ADU, ramenées à quatre (nommées par la suite méta-projets).
2. Rendre l'action de l'agence plus compréhensible et plus transparente et mieux la faire connaître.
3. Améliorer l'efficacité de l'agence dans un contexte de baisse des contributions des partenaires.
4. Développer fortement les compétences internes des salariés de l'ADU.

Depuis l'an dernier, le programme est co-construit au sein d'un comité composé de tous nos partenaires techniques.

Une plus grande clarté dans l'expression des priorités de l'ADU

Avec plus d'une trentaine de membres, l'ADU agit sur de multiples fronts, et c'est une bonne chose de voir ses actions ainsi reconnues. Même si l'ADU veille à ce que ses actions conservent leur caractère partenarial, cette « sève » qui coule dans le tronc commun, les « feuilles » d'actions sont trop nombreuses pour que leur somme soit véritablement lisible. D'où l'idée de regrouper ses « feuilles » dans une annexe non juridique, et de restituer le « tronc commun » de l'action de l'ADU dans le cadre de quatre méta-projets structurants.

Mutualiser l'observation et l'évaluation à l'échelle de l'aire urbaine et de la zone d'emploi

Après deux années de montée en régime, l'ADU est désormais en mesure, de mutualiser ses outils d'observation et d'évaluation au sein de l'aire urbaine avec l'agence d'urbanisme du territoire de Belfort. Soulignons ici la qualité des relations entre nos deux agences. Démarches menées en partenariat, échanges méthodologiques et de données, mise en synergie des modes de représentation sont autant de pistes qui ont permis de « faire monter et prendre la mayonnaise ». La mise en place d'un observatoire partagé de la mobilité au sein de l'aire urbaine en est l'exemple le plus récent. Cette mutualisation va se poursuivre et se développer dans les autres domaines, comme l'habitat, et si possible l'observation économique qui reste de loin le parent pauvre de l'observation au sein de l'aire urbaine.

Les travaux en réseau menés avec les agences d'urbanisme de Belfort Mulhouse et Besançon en témoignent à un moindre niveau d'implication.

Après avoir délaissé le champ de l'observation pendant cinq ans, l'ADU aurait pu se concentrer sur le seul Pays de Montbéliard. Le souci d'être à la fois efficace et pertinente permet à l'ADU de :

Garder un pied dans le Pays de Montbéliard,

Donner à voir ce qui se passe autour,

Faire une réelle économie de moyens en mettant en commun outils et méthodes.

Soutenir les initiatives en matière d'aménagement du territoire et de développement économique à l'échelle de l'Aire urbaine

Avant d'engager la révision du SCoT en 2013, SCoT dont il conviendra au demeurant de débattre du périmètre pertinent, l'ADU se doit de renforcer ses compétences et son savoir-faire en matière d'études et d'expertise à l'échelle de l'aire urbaine et de la zone d'emploi. Il faut rappeler ici que de nombreuses communautés de communes sont membres de l'ADU et ont pour les années à venir une préoccupation centrale : répondre à l'exigence nationale de voir l'ensemble du territoire couvert par des SCoT en 2017. D'où le partenariat avec la communauté d'Héricourt, les sollicitations des communautés du sud de l'aire urbaine et la demande du Département du Doubs de disposer de portraits de territoires dans le cadre de la démarche prospective Doubs 2017. La mise en perspective d'un InterSCoT ou d'un SCoT unique de l'aire urbaine dépend très largement de la maturation du débat politique au sein des instances du territoire de Belfort plus que du Pays de Montbéliard.

Par ailleurs l'ADU poursuivra son soutien à la définition de la politique de développement économique aux entreprises du Pays de Montbéliard et aux différents dispositifs de coopération économique, comme Aire Urbaine Investissement, dont l'ADU est un des principaux actionnaires. Elle s'inscrira aussi dans les processus d'évolution et de rapprochement éventuels qui se feront jour au sein de l'Aire urbaine.



Doter le Pays de Montbéliard d'un document de référence pour le long terme : le projet urbain d'agglomération

Le regard extérieur par les cabinets Lion/Peter est considéré comme un catalyseur mettant l'accent sur les atouts du territoire. L'ADU a été un partenaire discret, mais très actif lors de l'élaboration des propositions des cabinets Lion / Peter, leur évitant par exemple certains contre-sens dans leurs propositions. L'ADU est aujourd'hui chargée de permettre aux acteurs locaux, aux élus au premier chef, de :

Retisser le lien avec les démarches déjà engagées, comme le SCoT ou le PLH, ou à remettre en perspective comme la politique foncière, la reconquête des quartiers d'habitat social dans le cadre de l'ANRU, ou le développement commercial.

Faciliter l'émergence d'un document de planification partagé entre la communauté d'agglomération et les communes, qui deviendra la feuille de route des 15 ans à venir. Une étape décisive sera franchie au cours du premier semestre 2012, celle qui permettra l'adoption du projet par le conseil communautaire.

Prendre en compte les attentes des habitants, telles que les révèlent notre démarche à caractère innovant menée en 2011, en lien avec Robins des Villes, les « dialogues avec mon territoire ».

Renforcer l'appui aux politiques communales d'urbanisme

L'ADU se veut pragmatique. Le cadre législatif a maintenu l'échelle communale comme celle où s'exerce de façon principale la compétence urbanisme. L'ADU a décidé de renforcer son soutien aux communes dès 2011. Achevant d'ici fin 2012 les maîtrises d'œuvre des plans locaux d'urbanisme, l'ADU s'est d'ores et déjà recentrée sur une démarche d'assistance aux communes en terme de projets urbains et d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Qu'il s'agisse du cœur d'agglomération, des centres bourgs ou des communes périurbaines. La démarche innovante de plans locaux d'urbanisme mutualisés continuera en particulier à être soutenue et développée.

Rendre l'action de l'agence plus compréhensible, plus transparente et mieux la faire connaître

Les quatre méta-projets que nous venons de présenter permettent de saisir l'essentiel de notre projet partenarial. Le détail des démarches en cours ou engagées en 2012 qui figure en annexe. Chaque démarche de l'ADU repose désormais sur une méthode de conduite de projet unifiée (un cahier des charges partagé en amont, un chef de projet identifié, un référent pour chaque méta-projet, des points réguliers sur les principaux dossiers avec les partenaires concernés et un outil de suivi dénommé BRICE).

L'ADU a rénové son site Internet pour pouvoir y mettre en ligne rapidement les études et documents présentés et approuvés. Cette démarche sera fortement renforcée en 2012. Deux Newsletters mensuelles (ADU'9 et la lettre économique) permettent de prendre connaissance de nos productions et d'informations privilégiées.

Les jeudis ADUrables ont rapidement trouvé leur place comme lieu de débat et d'échanges et de valorisation de certains dossiers étudiés au sein de l'ADU. Ils sont désormais présentés par la presse locale comme une initiative de l'ADU.

Au second semestre 2012, et à la vue du succès des jeudis ADUrables, nous mettrons en place un nouveau cycle d'échanges, celui des rencontres communales de proximité. Il renforcera le dialogue avec les communes, pour présenter et débattre des dossiers réalisés, en cours ou en projet.

Plusieurs de nos actions innovantes ont fait l'objet d'une information dans la presse professionnelle nationale : les PLU mutualisés, la maquette numérique 3D de Sochaux et d'Hérimoncourt, les dialogues avec mon territoire.



Améliorer l'efficacité de l'agence

En ces temps de finances publiques contraintes, l'ADU se plie depuis deux ans à la baisse globale des participations de ses membres. Elle y a fait face en :

■ Ouvrant le partenariat à de nouveaux membres, comme la Métropole Rhin Rhône,

Renouant le partenariat avec le Syndicat mixte de l'aire urbaine.

Diminuant de moitié en deux ans les frais de structure.

Ne remplaçant pas les salariés quittant volontairement l'ADU, politique qui sera poursuivie.

Modifiant en profondeur l'organisation du travail au sein de l'agence, démarche qui a reposé sur un dialogue qualitatif et permanent avec les salariés :

maîtrise précise de la gestion du temps (la disparition progressive de la maîtrise d'œuvre des PLU y a largement contribué),

suppression des doublons au sein des activités en séparant clairement « études » et « ressources »,

informatisation des tâches administratives et d'observations récurrentes.

Précisons que l'évolution des cotisations communales s'est faite de façon à clarifier la situation juridique des liens entre l'ADU et les communes, et sans avoir d'incidence financière.

L'ADU a pu, malgré ces contraintes fortes, être tout à la fois nettement plus productive et plus présente auprès de ses partenaires.

Ce modèle atteint désormais ses limites et ne pourra pas supporter de nouvelles baisses de participation, sans des mesures plus contraignantes.

Développer fortement les compétences internes des salariés de l'ADU

L'ADU a établi un plan de formation pluriannuel qui doit lui permettre de s'orienter dans les années qui viennent vers des missions qui supposent à la fois l'évolution des profils des salariés et l'émergence de savoir-être et de savoir-faire plus robustes.

■ Première exigence: Il s'agit pour l'ADU de ne plus se positionner en expert indépendant, mais en appui aux acteurs du ou des territoires. Les compétences spécialisées sont certes utiles et nécessaires, mais il conviendra de développer les savoir-être et les savoir-faire propices aux démarches à caractère pédagogique et à l'animation du « jeu d'acteurs ». Ceci impacte tous les domaines transversaux ou spécialisés. Ceci vaut en particulier pour les chargés d'études du pôle qui réalise des études et des chargés d'affaires du pôle en charge du développement économique. Le secteur privé a fait des avancées spectaculaires, dont il conviendra de s'inspirer.

■ Deuxième exigence: Permettre au pôle en charge de l'observation et des ressources d'acquérir une véritable expertise en matière d'évaluation. Par le passé, en internalisant à l'excès le développement d'outils géomatiques, l'ADU a peut-être acquis une compétence technologique, au demeurant reconnue, mais elle a quasiment perdu ses acquis antérieurs en matière d'évaluation. Il convient donc de continuer à grouper et à rationaliser ces compétences au sein de ce pôle et de former à ces savoir-faire. Le retard pris est important. Cet axe sera priorisé dans les orientations de formation.

■ Troisième exigence: Le fonctionnement de l'agence a été marqué durant la période 2004-2009 par un mode de recrutement très opportuniste. Le savoir-faire des salariés avait alors largement compensé l'inorganisation grandissante de la structure. Un effort important de réorganisation est en cours depuis deux ans en matière de gestion des ressources humaines, en lien étroit avec les salariés. Cet effort a porté ses fruits en matière de conduite de projet et de définition des postes de travail. Cet effort sera poursuivi dans les mois qui viennent par l'acquisition de nouveaux savoir-faire (en lien avec le nouveau mode projet) en particulier pour les postes d'assistantat de pôles et d'études.



liste des projets en 2012

I. Aire urbaine

Visites spontanées d'entreprises
PRISME : accompagnement des PMI- diversification et filière auto
Actions de prospective, groupe de prospective numérique
Analyse données démographiques
Atlas des parcs d'activités
Bilan évolutions tendancielle
Co-productions INSEE : pôles d'emploi et d'équipement
Partenariat région : contribution au SRADDT
Schéma commercial
Groupes d'entreprises, clusters (dont santé)
Implantation d'entreprises
Inventaire des projets
Inventaire des équipements
Observatoire Départemental de l'Habitat du Doubs
Observatoire Déplacements et Mobilités
Observatoire foncier consommation des espaces
Observatoire local de l'habitat
Observatoire Politique de la ville
InterSCoT - animation territoriale, état des lieux, enjeux
Relations avec acteurs économiques
PRISME : relations donneurs d'ordres, stratégies et marché
Relations investisseurs, appels d'offres, liens avec pôles et labos
Aire urbaine - réseau structurant TC
CCPH - schéma de développement
Suivi de l'offre foncier/immobilier et benchmarking
Suivi MRR
SCoT Pays de Montbéliard - Tableau de bord
Veille économique Aire urbaine
Aides aux entreprises (appui, investissement matériel, innovation)

Coordination projets d'entreprises (CLD/CADES, comités AUI)
Diagnostic du tissu économique
Chiffres clés Aire urbaine
PRISME : appui à la certification
PRISME : gestion / administration (inclus organisation de réunions)
Appui à la reprise/transmission d'entreprises
Détection amont d'entreprises en difficulté
Etudes filières et promotion économique
Partenariat région : contribution au PRAT
ComCom Sud Aire urbaine - projet de territoire

II. Projet d'agglomération

Bethoncourt - suivi gare/ZAC Lizaine
PMA - accompagnement démarches thématiques
PDH - accompagnement, suivi
PLH - accompagnement révision
TCSP - accompagnement urbain
Arbouans - SED
Audincourt - Forges
Brogard - Projet de développement
Conseil architectural et urbain sur la production de logement
Evolution réseau des collèges
Grand-Charmont - collège-Champ Belin
Interfaces Ville - PSA
Inventaire du patrimoine (dont patrim. industriel)
Qualité de l'espace public
Mandeure - centre ville
Mandeure - entrée de ville
Montbéliard - centre ville
Nommay - suivi entrée de ville

Sochaux - projet de développement
Parcs d'activités secondaires (conseil architectural et urbain)
Sensibilisation des communes et suivi permanent
Etupes - centre ville
Sochaux - opérations d'aménagement
Dampierre-les-Bois - traversée de village
Projet Urbain d'Agglomération - Dialogues avec mon territoire
Projet Urbain d'Agglomération - Synthèse et stratégie urbaine
Programme PUA - actions de concertation
Gros Pierrons
Orientations d'aménagement - Sites d'intervention majeurs
Projet Urbain d'Agglomération - Synthèse et stratégie urbaine
Programme PUA - actions de concertation
Gros Pierrons
Orientations d'aménagement - Sites d'intervention majeurs

III. Grenelle

IVB
Charte départementale de gestion économe de l'espace
PLU intercommunal - Faisabilité (y/c PAC) et sensibilisation Grenelle 2
Badevel - révision PLU
Valentigney - révision PLU
Mathay - Modification et révision simplifiée PLU
Audincourt - Modification POS
Sochaux - Modification POS
Montbéliard - opportunité PLU
Connaissance du foncier
Projets d'habitat durable, partenariats public-privé
Référentiels ville durable

Revue de projets fonciers
Audincourt - Suivi révision PLU
Vallée du Gland - Suivi révision PLUs mutualisés et concertation
Bethoncourt - Modification PLU
Dampierre et Fesches - Evolution PLU piste cyclable
Etupes - Modification PLU
Brognard - Modification PLU
Allenjoie-Dambenois - révisions PLUs mutualisés
Vandoncourt - Modification PLU
Vieux-Charmont - Modification PLU
Technoland - Modifications POS-PLU

IV. Mutualisation

IND - Dépannage informatique
INM - Maintenance informatique
COM - Communication
DEQ - Démarche qualité
DOC - Gestion documentation
Extranet / Site Internet
Fonds cartographiques
Intranet
Jeudis ADUrables ADU'sens
Photothèque
Schéma directeur informatique
SI : enrichissement des BD
SI : valorisation des BD
Webcarto-WebSIG
Veille consultation documentaire
Outils Méthodes 3D
Cartothèque



L'agence de développement
et d'urbanisme du pays de Montbéliard

8, avenue des Alliés - BP 98407
25208 Montbéliard cedex
Tél. : +33 (0)3 81 31 86 00
Fax : +33 (0)3 81 31 86 19

www.adu-montbeliard.fr / blog.adu-montbeliard.fr